



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

## AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DE RACINE AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION HYBRIDE

Est donné aux personnes et organismes intéressés par des règlements modifiant le règlement de zonage.

Que lors de la séance tenue le 15 novembre 2021, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de règlement suivant :

- **« Règlement numéro 343-11-2021 visant à modifier le règlement de zonage numéro 123-12-2006 dans le but de modifier la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone.»**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 décembre à 19 h, à la salle du conseil sise au 136, route 222 à Racine sur ce premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement 343-11-2021 vise à:

- **Modifier la grille des usages et des constructions autorisés afin de permettre l'usage de terrains de jeux et d'établissements d'éducation dans la zone CR-5;**

La zone CR-5 se situe le long de la route 243 entre la route 222 et la rue Fontaine.

L'illustration de la zone visée par le projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité et sur son site Web au [www.racine.ca](http://www.racine.ca)

Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 145, route 222 à Racine ou sur le site Web de la Municipalité au [www.racine.ca](http://www.racine.ca).

QUE, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, cette assemblée publique doit être accompagnée d'une consultation écrite ;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement peut le faire par écrit jusqu'au 26 novembre, 8 h, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel à l'adresse [urbanisme@racine.ca](mailto:urbanisme@racine.ca);
- Par courrier à l'attention de l'inspecteur en bâtiment au 145, route 222, Racine, J0E 1Y0.

Tout commentaire doit contenir le nom et les coordonnées de l'intéressé(e).

DONNÉ à Racine, ce 16 novembre 2021.

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 16 novembre 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt et un (2021).



Lyne Gaudreau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

## PLAN – ZONES

